

Formulaire 0093 – L'Annexe D compte trois pages. Vous, le ou les souscripteurs, devez remplir ce formulaire si vous voulez soumettre une demande de la Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB). Si vous n'êtes pas le ou les parents ayant la garde ou le ou les tuteurs légaux, cette personne doit également signer ce formulaire.

REMARQUE : Veuillez ne pas remplir les sections sur ce guide étape par étape. Vous pouvez obtenir la Demande: Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB) (formulaire 0093 - Annexe D) au site HeritageREEE.com dans le Centre de ressources à la rubrique «Formulaires». Le formulaire pour la SEEEFCB peut être soumis séparément du formulaire principal 0093.

RAPPEL Il faut soumettre une demande de subventions gouvernementales par bénéficiaire.

Partie supérieure du formulaire de demande

ANNEXE D	
DEMANDE: Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB)	
<small>DEMANDE : Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et Bon d'études canadien (BEC)</small>	
<small>La présente annexe est réservée seulement aux bénéficiaires qui sont résidents de la Colombie-Britannique dont le parent ayant la garde ou le tuteur légal est également résident de la Colombie-Britannique.</small>	
Directives :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. La présente annexe doit être remplie et signée par le(s) souscripteur(s) du régime enregistré d'épargne-études (REEE). Le parent ayant la garde ou le tuteur légal doit également la signer s'il s'agit d'une personne autre que le(s) souscripteur(s). 2. Veuillez lire attentivement le présent document. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les demander au fournisseur de REEE. 3. La présente annexe n'est valide que si elle est remplie, signée, datée et remise au fournisseur de REEE. Ne l'envoyez PAS directement à Emploi et Développement social Canada (EDSC). 4. Conservez une copie pour vos dossiers. 	
Fournisseur de REEE	REEE - N° de contrat
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

En signant le formulaire de demande, vous reconnaissez que vous voulez soumettre une demande de la SEEEFCB.

Inscrivez les nom et adresse du fournisseur du régime enregistré d'épargne-études ainsi que le numéro de contrat du REEE.

Section D-1 – Renseignements sur le(s) souscripteur(s)

<small>Vous êtes le souscripteur si vous avez ouvert le REEE pour l'enfant admissible.</small>	Nom de famille du souscripteur <input style="width: 95%;" type="text"/>	Prénom du souscripteur <input style="width: 95%;" type="text"/>	
<small>Le cas échéant.</small>	Nom de famille du cosouscripteur <input style="width: 95%;" type="text"/>	Prénom du cosouscripteur <input style="width: 95%;" type="text"/>	
<small>Dans le cas d'un organisme d'aide à l'enfance.</small>	Nom de l'organisme <input style="width: 95%;" type="text"/>	Nom du représentant de l'organisme <input style="width: 95%;" type="text"/>	
	Adresse <input style="width: 95%;" type="text"/>	N° d'app. ou de bureau <input style="width: 95%;" type="text"/>	Ville <input style="width: 95%;" type="text"/>
	Province <input style="width: 95%;" type="text"/>	Pays <input style="width: 95%;" type="text"/>	Code postal <input style="width: 95%;" type="text"/>

Vous devez remplir la section D-1. Vous devez inscrire votre nom ou vos noms et votre adresse dans cette section. Ou, dans le cas d'un organisme d'aide à l'enfance, le nom de l'organisme et du représentant de cet organisme ainsi que l'adresse doivent être inscrits.

Section D-2 – Renseignements sur le bénéficiaire

<ul style="list-style-type: none"> Le numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire doit être fourni par le parent ayant la garde ou le tuteur légal, et le nom du bénéficiaire doit être inscrit exactement tel qu'il figure sur son document relatif au NAS. Si vous n'êtes pas le parent ayant la garde ou le tuteur légal, vous n'êtes pas obligé de fournir le NAS (cette annexe sera fournie au parent ayant la garde ou le tuteur légal). Vous devez tout de même remplir les autres champs. 	
<p>Si vous répondez NON, la SEEEFCB ne sera pas versée.</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Un seul bénéficiaire est désigné dans ce REEE OU tous les bénéficiaires sont frères et sœurs ET tous les bénéficiaires dont le nom figure dans cette annexe sont résidents de la Colombie-Britannique</p>

Comme La Première financière du savoir offre seulement des plans individuels (un bénéficiaire désigné par plan), si vous voulez soumettre une demande de la SEEEFCB, le bénéficiaire doit être un résident de la Colombie-Britannique. Si la case « Non » est cochée, La Première financière du savoir ne pourra pas soumettre une demande de la SEEEFCB au nom du ou des souscripteurs désignés.

<p>Le bénéficiaire est l'enfant nommé par le souscripteur qui recevra les incitatifs à l'épargne-études pour l'aider à payer ses études postsecondaires s'il est admissible en vertu des modalités du REEE.</p>	Nom de famille du bénéficiaire	Prénom du bénéficiaire	
	Date de naissance (aaaa/mm/jj)	Sexe	Numéro d'assurance sociale
		<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	
	Nom de famille du bénéficiaire		Prénom du bénéficiaire
	Date de naissance (aaaa/mm/jj)	Sexe	Numéro d'assurance sociale
		<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	
<p><i>S'il y a plus de deux bénéficiaires, joignez des copies supplémentaires de la présente annexe.</i></p>			
<input type="checkbox"/> Bénéficiaires supplémentaires - voir ci-jointe(s)		<input type="checkbox"/> = Nombre total de bénéficiaires	

Il faut maintenant remplir la partie concernant le bénéficiaire. Il est important d'inscrire exactement les mêmes renseignements concernant le bénéficiaire que ceux qui figurent sur sa carte d'assurance sociale (NAS).

REMARQUE : Le bénéficiaire doit avoir un NAS valide pour avoir droit aux subventions gouvernementales. Dans les cas où le bénéficiaire n'a pas de NAS, la demande peut seulement être complétée lorsque vous recevrez le NAS du bénéficiaire et pourvu que la demande est soumise dans les délais autorisés.

Les renseignements concernant un (1) seul bénéficiaire doivent être inscrits dans cette section. Si le formulaire est envoyé directement par La Première financière du savoir, « S.O. » sera entré d'avance dans les champs où des renseignements sur des bénéficiaires supplémentaires peuvent être entrés afin d'indiquer que cette section peut être remplie à l'égard d'un seul bénéficiaire.

REMARQUE : Comme La Première financière du savoir offre seulement des plans individuels, la case « Bénéficiaires supplémentaires - voir ci-jointe(s) » ne s'applique pas. Dans la case « Nombre total de bénéficiaires », indiquez le nombre « 1 » car il n'y a qu'un seul bénéficiaire par numéro de contrat.

RAPPEL : Il faut soumettre une seule demande de subvention gouvernementale par numéro de contrat. Si vous avez plus qu'un plan pour le même bénéficiaire, il vous suffit de remplir une demande pour ce bénéficiaire.

Section D-3 – Conditions régissant le versement de la SEEFCB

<p>Cette section explique les conditions pour le versement de la subvention dans un REEE.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour que la SEEFCB soit payée, le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal du bénéficiaire doivent être résidents de la Colombie-Britannique au moment de la soumission du formulaire de demande par le souscripteur. 2. La SEEFCB ne peut être versée dans un REEE que si un bénéficiaire est désigné dans le REEE ou, s'il y en a plus d'un, que tous les bénéficiaires sont frères et sœurs. 3. Le bénéficiaire doit être né le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date. Cette annexe doit être remise au fournisseur de REEE au plus tôt le jour du 6^e anniversaire du bénéficiaire et au plus tard le jour précédant son 9^e anniversaire. La période de demande pour les enfants nés en 2006, 2007, 2008 et 2009 est différente. Veuillez communiquer avec votre fournisseur de REEE pour de plus amples renseignements.
<p>À remplir par le représentant du fournisseur de REEE.</p>	<p>Veuillez indiquer la pièce d'identité ou la preuve montrant que le parent ayant la garde ou le tuteur légal répond à l'exigence en matière de résidence de la Colombie-Britannique.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>

La partie supérieure de la deuxième page du formulaire renferme les conditions aux termes desquelles la subvention sera versée dans le REEE.

Si vous remplissez la section D-3 en présence de votre représentant de ventes de La Première financière du savoir, c'est le représentant de ventes qui doit remplir celle-ci.

Dans tout autre cas, vous devez fournir une photocopie d'une pièce d'identité attestant que le ou les parents ayant la garde ou le ou les tuteurs légaux remplissent les conditions de résidence de la Colombie-Britannique. La preuve de résidence peut être un des documents suivants :

- Un permis de conduire valide de la Colombie-Britannique ;
- Une carte d'identité avec photo de la Colombie-Britannique (carte BCID) ;
- Une carte Services Card de la Colombie-Britannique (la nouvelle carte de soins de santé BC CareCard et le permis de conduire entreront en vigueur en 2018) ; ou
- Une facture de services publics de la Colombie-Britannique (datant de 3 mois au plus et comportant l'adresse actuelle du ou des parents ayant la garde ou du ou des tuteurs légaux). Il peut s'agir d'une facture d'électricité, de gaz, de téléphone, de câble, d'eau ou de collecte des déchets.

Section -4 – Déclaration et consentement

<p>Vous devez lire cette section et apposer votre signature pour recevoir la subvention dans le REEE.</p> <p><i>Les mots écrits au singulier, tels que bénéficiaire, désignent aussi le pluriel selon le contexte.</i></p>	<p>J'autorise le fournisseur de REEE à demander au fiduciaire de faire la demande de SÉEEFCB à l'égard du bénéficiaire.</p> <p>Je confirme que le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal du bénéficiaire sont résidents de la Colombie-Britannique.</p> <p>J'autorise l'utilisation des renseignements relatifs à ce REEE, aux fins de l'administration de la SÉEEFCB.</p> <p>Je comprends que la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> (Canada) me donne, à moi (ou à mon représentant autorisé), le droit d'accéder à mes renseignements personnels qui se trouvent en possession du gouvernement et, le cas échéant, à ceux des bénéficiaires, ou le droit de demander qu'on y apporte des corrections.</p> <p>Je confirme avoir lu et compris le présent document, y compris la protection de mes renseignements personnels à la section D-5 et je consens à ce que mes renseignements personnels et, le cas échéant, ceux des bénéficiaires, soient utilisés et partagés.</p>
<p>_____ Signature du souscripteur</p>	<p>_____ Date (aaaa/mm/jj)</p>
<p>_____ Signature du cosouscripteur (le cas échéant)</p>	<p>_____ Date (aaaa/mm/jj)</p>
<p>À remplir uniquement s'il s'agit d'une personne autre que le souscripteur/cosouscripteur</p>	<p>Signature du parent ayant la garde ou du tuteur légal (pour qui on a fourni une preuve de résidence de la Colombie-Britannique)</p> <p>_____ Date (aaaa/mm/jj)</p> <p>Nom du parent ayant la garde ou du tuteur légal (veuillez écrire en lettres moulées)</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>

Tel qu'il est mentionné précédemment dans ce guide, en signant la section du formulaire Déclaration et consentement, vous reconnaissez que vous voulez soumettre une demande de la SÉEEFCB et que vous respecterez les exigences énoncées dans cette section.

RAPPEL IMPORTANT : De plus, si vous, le souscripteur, n'êtes pas le ou les parents ayant la garde ou le ou les tuteurs légal, cette personne doit cosigner la demande (et écrire son nom en lettres moulées) afin d'autoriser la divulgation des renseignements personnels du bénéficiaire aux fins de soumission de cette demande de subvention.

RAPPEL : La Première financière du savoir n'a plus besoin du formulaire original de subvention gouvernementale. Il peut être envoyé par courrier ou par tout moyen électronique, y compris par courrier électronique et par télécopieur. Il peut être envoyé à :

Courrier : La Première financière du savoir inc.
 2005, ave. Sheppard Est, Bureau 700
 Toronto (Ontario)
 M2J 5B4

Courriel : Service@HeritageREEE.com

Télécopieur : 416.502.2555

Section -5 – Protection de vos renseignements personnels

<p>Cette section explique pourquoi vos renseignements sont recueillis et comment ils sont utilisés, communiqués et protégés. Elle explique aussi comment vous pouvez avoir accès à vos renseignements personnels</p>	<p>Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis en vertu de l'article 9.4 de la <i>Special Accounts Appropriation and Control Act</i> (gouvernement de la Colombie-Britannique), du <i>British Columbia Training and Education Savings Program Regulation</i> (gouvernement de la Colombie-Britannique), de la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i> (gouvernement du Canada), de la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i> (gouvernement du Canada) et de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (gouvernement du Canada) pour la gestion de la SÉEEFCB. Le NAS est recueilli en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i> (gouvernement du Canada) et conformément à la <i>Directive sur le numéro d'assurance sociale</i> du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le NAS du bénéficiaire est l'identificateur principal utilisé pour faire correspondre une demande de SÉEEFCB aux renseignements du bénéficiaire afin de payer la SÉEEFCB.</p> <p>Vous n'êtes pas obligé de fournir des renseignements personnels. Cependant, si vous refusez de fournir vos renseignements personnels, EDSC ne pourra pas verser au fiduciaire la SÉEEFCB pour le bénéficiaire du REEE.</p> <p>Les renseignements personnels que vous fournissez peuvent être utilisés par, et communiqués entre, les parties qui suivent aux fins de la gestion de l'article 9.4 de la <i>Special Accounts Appropriation and Control Act</i> et de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> : le gouvernement de la Colombie-Britannique, EDSC, l'Agence du revenu du Canada, le fournisseur de REEE et ses mandataires, le fiduciaire, et entre les fournisseurs de REEE lors du transfert de REEE.</p> <p>Les renseignements peuvent être communiqués à une tierce partie découlant d'un contrat avec EDSC à des fins de sollicitation postale. Les renseignements que vous fournissez pourraient également être utilisés à des fins d'analyse de politique, de recherche, de statistique ou d'évaluation. Les renseignements peuvent également être communiqués à Statistique Canada à des fins de recherche et de statistique. Toutefois, ces utilisations supplémentaires ne donneront jamais lieu à une décision administrative à votre sujet.</p> <p>Lorsque ces renseignements sont sous le contrôle d'EDSC, ils sont traités conformément à la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i>, la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i>, la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> ainsi que toutes autres lois applicables.</p> <p>Vous avez droit à la protection et à la consultation de vos renseignements personnels. Les fichiers de renseignements personnels EDSC PPU 506 et EDSC PPU 390 décrivent les genres de renseignements conservés par EDSC pour la gestion de la SÉEEFCB par le Programme canadien pour l'épargne-études. La marche à suivre pour accéder à ces renseignements est décrite dans la publication gouvernementale intitulée Info Source, qui se trouve à Canada.ca/infosource-EDSC. Info Source peut également être consultée en ligne dans tout Centre Service Canada.</p> <p>Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels par l'institution. Des renseignements supplémentaires sont disponibles à www.priv.gc.ca/fr.</p>
--	---

La section D-5 explique les raisons pour lesquelles vos renseignements sont recueillis et la façon dont vos renseignements sont utilisés, communiqués et protégés. Elle explique aussi la façon dont vous pouvez avoir accès à vos renseignements personnels.

Section -6 – Définitions

<p>Ces définitions ne sont fournies qu'à titre de renseignements et ne constituent pas les définitions acceptées conformément à la législation. En cas de contradiction, les définitions légales prévues dans la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>, la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i> et la <i>Special Accounts Appropriation and Control Act</i> de la Colombie-Britannique auront préséance.</p>	<p>Fiduciaire : Organisme financier qui investit, administre et distribue les sommes d'argent dans le REEE du bénéficiaire.</p> <p>Fournisseur de REEE (aussi appelé promoteur) : Individu ou organisme qui offre des REEE au public et qui ouvrira un REEE pour le souscripteur.</p> <p>Parent ayant la garde ou tuteur légal : Individu, ministère, organisme ou établissement qui a la responsabilité de pourvoir aux soins de l'enfant et qui a légalement le droit de prendre des décisions touchant les intérêts de celui-ci.</p> <p>Souscripteur : Individu ou organisme d'aide à l'enfance qui ouvre un REEE, désigne un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) et peut déposer des sommes d'argent (cotisations) dans le REEE.</p> <p>Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SÉEEFCB) : Subvention de 1 200 \$ versée dans le REEE d'un enfant admissible né en 2006 ou après. La subvention est offerte aux enfants résidents de la Colombie-Britannique dont le parent ayant la garde ou le tuteur légal est également résident de la Colombie-Britannique au moment de la soumission du formulaire au fournisseur de REEE. Un souscripteur peut faire une demande de subvention pour un enfant admissible au plus tôt le jour du 6^e anniversaire du bénéficiaire ou au plus tard, le jour précédant son 9^e anniversaire.</p>
--	--

La section D-6 renferme les définitions des termes utilisés dans le formulaire de demande.

REMARQUE : Veuillez retenir la troisième page pour vos dossiers, mais elle ne doit donc pas être retournée à La Première financière du savoir.